



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 25 Février 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 21 membres, absents excusés ayant donné procuration : 5 membres, absents excusés : 3 membres, absent : 0 membre

POINT N° 594

ADOPTION DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT ET
RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL D'ARGENT SUR LES CENTRES-VILLES DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES ET
SAINTE-CROIX-AUX-MINES

Mme la Maire expose :

La Communauté de communes du Val d'Argent a mené une étude de redynamisation valant étude pré-opérationnelle OPAH en 2023 et 2024 qui a montré l'intérêt de mettre en œuvre une OPAH-RU sur les centres-villes de Sainte-Marie-aux-Mines et Sainte-Croix-aux-Mines.

Approuvée par la commission intercommunale Habitat du 28 octobre 2024, le lancement de l'OPAH-RU se matérialise par la signature d'une convention contractuelle et financière sur 5 ans entre la Communauté de Communes du Val d'Argent, la ville de Sainte-Marie-aux-Mines, la ville de Sainte-Croix-aux-Mines, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat et la Collectivité européenne d'Alsace.

Le projet de convention OPAH-RU fixe comme objectifs :

- Rendre les villes plus attractives pour endiguer la déprise démographique ;
- Eradiquer l'habitat indigne ;
- Proposer un habitat performant au niveau énergétique ;
- Permettre l'adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite ;
- Diversifier le peuplement par une offre de logements adaptés aux familles ;
- Réduire de manière forte la vacance ;
- Observer et accompagner les copropriétés ;
- Valoriser le patrimoine architectural des villes.



Parallèlement à ces objectifs qualitatifs, le projet d'OPAH-RU du Val d'Argent vise à atteindre à minima les objectifs quantitatifs évalués à **85 logements** - sur cinq ans - répartis comme suit :

- 26 logements occupés par leurs propriétaires éligibles aux critères de l'ANAH ;
- 41 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés ;
- 18 logements dans des copropriétés.

Le premier soutien apporté par la signature de cette convention consiste en un accompagnement proactif par l'opérateur sélectionné de l'ensemble des propriétaires au sein du périmètre OPAH-RU du Val d'Argent.

En outre, lors de la commission Habitat du 5 février 2026, après analyse des pratiques sur d'autres territoires, il a été proposé que les communes de Sainte-Marie-aux-Mines et Sainte-Croix-aux-Mines conjointement à la CCVA versent :

- Une aide de 10 % à destination des propriétaires occupants (PO) modestes et très modestes ainsi que pour les propriétaires bailleurs (PB) pour les travaux d'amélioration énergétique, plafonnée à 2 000 € par logement ;
- Une aide de 10 % à destination des propriétaires occupants (PO) modestes et très modestes ainsi que pour les propriétaires bailleurs (PB) pour les travaux de lutte contre l'habitat indigne et très dégradé (LHITD), plafonnée à 2 000 € par logement ;
- Une aide de 10 % à destination des propriétaires occupants (PO) modestes et très modestes pour les travaux d'autonomie, plafonnée à 2 000 € par logement.

Au-delà de leur participation aux aides de l'Anah, les communes proposeront, sans conditions de ressources :

- une aide de 500 € à destination des propriétaires réalisant des travaux de rénovation énergétique ;
- une aide de 500 € à destination des propriétaires conduisant à la remise sur le marché de logement vacant ;
- une aide de 40 %, plafonnée à 1.000 €, à destination des syndicats de copropriété pour réaliser un diagnostic multicritère avant travaux - en complément du soutien apporté par la CCVA.

Un règlement sera rédigé pour chacune des aides.

L'enveloppe totale réservée à ce dispositif atteint 3 733 844 € (aide travaux + ingénierie) avec une participation de la commune de Sainte-Marie-aux-Mines qui s'élève à 139 600 € pour la durée de l'opération (*sous couvert de la validation des aides Anah et CeA lors de la commission permanente de la CeA le 30 mars 2026*).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,



DECIDE D'ENGAGER la commune dans un partenariat avec la Communauté de Communes du Val d'Argent, la commune de Sainte-Croix-aux-Mines, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat et la Collectivité européenne d'Alsace.

APPROUVE l'engagement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH RU) sur la commune pour une durée de 5 ans tel que définie par l'étude pré-opérationnelle ;

APPROUVE le projet de convention de convention OPAH-RU annexé à cette délibération ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention OPAH-RU, les éventuels avenants, ainsi que toutes les pièces administratives et financières y afférents ;

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Camille IMHOFF

La Maire

Noëllie HESTIN